

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mercredi 05 juillet 2017 à 20 heures

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT le CINQ JUILLET à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames BAILLY Aline, RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames HUBERT Jeannine, LOVAT Cindy, ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon et Messieurs LEDUC Bruno, LEROY Patrick, MARAIS Bruno et MARIE Philippe, **Conseillers municipaux**

Absents excusés :

Madame MARTINEAU Anita

Messieurs LEHOUX Yves et MOURIER Nicolas

Madame PICOULEAU Christelle donne procuration à Madame BAILLY Aline

Monsieur FORÊT Christophe donne procuration à Monsieur ANNE Régis

Secrétaire de Séance : Monsieur LEDUC Bruno

Membres en exercice : 19

présents : 14

votants : 16

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 mai 2017.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET DES AGENTS MUNICIPAUX EN CHARGE DU RECENSEMENT 2018

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018, le Maire doit établir un arrêté de nomination d'un coordonnateur communal de l'enquête, ainsi que des agents municipaux ou autres personnes chargés d'assister le coordonnateur dans ses fonctions.

Le Maire a sollicité Madame Aline BAILLY, adjointe responsable de la communication, qui a accepté la mission confiée.

Elle sera assistée de Madame Frédérique TYLKOWSKI, adjointe, de Madame Fabienne NOISEAU, responsable administrative et financière, et de Madame Émilie PAQUIER, adjoint administratif.

Le Maire précise l'importance de cette enquête pour l'attribution des dotations qui en découlent et donc la rigueur avec laquelle elle doit être menée.

SUBVENTION 2017 COMPLÉMENTAIRE

Madame Aline BAILLY, adjointe responsable des fêtes et cérémonies, a fait venir un animateur pour la fête de la musique. Pour des raisons pratiques par rapport au règlement de cet animateur, l'ACAR a accepté de se substituer à la commune pour la signature de son contrat.

Le Maire sollicite donc l'accord du conseil municipal afin d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ACAR d'un montant de 350 € pour remboursement des frais engagés à l'occasion de la fête de la musique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'ACAR pour une prise en charge des frais de l'animateur venu à l'occasion de la fête de la musique : 350 €.

La somme sera déduite du montant « divers » de 5 000 € alloué au budget 2017.

Le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à verser cette subvention.

RÉPARTITION DU FPIC (FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES)

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les prélèvements et les reversements du FPIC 2017 ont été calculés. La répartition entre l'EPCI (la communauté de communes Sud-Sarthe) et ses communes membres s'établit comme suit :

- Part EPCI.....281 105 €
- Part communes membres.....586 141 €

Pour faire suite à la réunion du bureau du conseil communautaire du 29 juin 2017 et au conseil communautaire du 03 juillet 2017, la commune n'a pas à délibérer.

En effet, aucune répartition alternative de reversement à la communauté de communes n'a été décidée ; la répartition dite « de droit commun » est conservée ; les communes membres de la communauté de communes Sud-Sarthe conservent donc toutes le montant reversé de droit commun, à savoir pour Aubigné-Racan la somme de 35 762 €.

TARIF DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL POUR L'ENTRETIEN DE LA ZONE DE L'ECOBUE

Monsieur le Maire rappelle que précédemment, l'agent de la communauté de communes Aune et Loir entretenait la zone avec le matériel de la commune.

Désormais une harmonisation des procédures est souhaitable pour toutes les communes de la nouvelle communauté de communes Sud-Sarthe.

Un projet de convention de mise à disposition uniformisée entre toutes les communes membres de la communauté de communes Sud-Sarthe est à l'étude.

Néanmoins, ce point n'ayant pu être évoqué lors des dernières réunions de la communauté de communes, faute de temps, le conseil municipal devra délibérer lors d'une prochaine séance, après réception des informations par la communauté de communes.

20 H 30 – Arrivée de Monsieur MOURIER Nicolas

INFORMATION SUR LES ENTREPRISES RETENUES POUR LE MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire précise que les travaux ont démarré et devraient durer environ 12 mois.

Les entreprises retenues sont :

					Montant HT
Lot 1 - Terrassements - VRD	BAUDUCEL TP SERVICES	ZA de la Forêt	72470	CHAMPAGNE	119 000,00 €
Lot 2 - Gros œuvre - Ravalement des façades	SARL BOYER VITRÉ	ZI La Minée	72500	LUCEAU	125 672,97 €
Lot 3 - Charpente métallique	SAS CMG	67 avenue Coursimault	72120	SAINT-CALAIS	50 501,50 €
Lot 4 - Bardage métallique et panneaux stratifiés	ISOLBA 41	ZI 13 allée du Bois de l'Orme	41100	SAINT-OUEN	15 356,15 €
Lot 5 - Étanchéité membrane PVC	SMAC	51 avenue Pierre Piffault, ZI Sud	72100	LE MANS	57 800,00 €
Lot 6 - Serrurerie	SARL BOSCHEL ET ASSOCIÉS	49 rue de la Bourdaisière	37270	SAINT-MARTIN LE BEAU	32 000,00 €
Lot 7 - Menuiseries extérieures aluminium	SARL ÉBÉNISTERIE JL	Les Graffardières	72150	PRUILLÉ L'ÉGUILLÉ	39 250,00 €
Lot 8 - Menuiseries intérieures bois	STE NOUVELLE SARTOR	34 chemin de Goulard	72500	MONTVAL SUR LOIR	40 000,00 €
Lot 9 - Plâtrerie - Isolation	PCI DECOR	128 rue Gambetta	72000	LE MANS	50 000,00 €
Lot 10 - Faux plafonds	SAS ROUSTEAU	ZA des Landes	49125	TIERCÉ	25 850,00 €
Lot 11 - Carrelage - Faïence	PÉTREMENT SÉBASTIEN	ZA du Cormier	49140	JARZÉ	53 000,00 €
Lot 12 - Peinture - Revêtements muraux	SAS BOULFRAY	8 rue Gilbert Romme	72200	LA FLÈCHE	13 000,00 €
Lot 13 - Electricité - Courants forts et faibles	SA J PASTEAU	Rue de la Gare	72800	AUBIGNÉ-RACAN	57 209,46 €
Lot 14 - Plomberie - Chauffage gaz - Ventilation	ANVOLIA	2 rue des Peupliers ZAC de La Pointe	72190	SARGÉ LES LE MANS	88 000,00 €
Lot 15 - Equipements de cuisine	GROUPE BENARD SAS	ZA de la Chenardière 4 rue de la Sapinière	72560	CHANGÉ	66 500,00 €
Lot 16 - Espaces verts - Clôtures	SARL CLOUET PAYSAGISTE	La Métairie	72440	BOULOIRE	12 000,00 €
					845 140,08 €
				Soit TTC	1 014 168,10 €

Le Maire rappelle les subventions obtenues :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 190 500 €
- NCR (Nouveau Contrat Régional) 200 000 €

Une demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité est à l'étude.

INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL 2016 DU PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DES ÉLIMINATIONS DES DÉCHETS

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Le Maire donne lecture de quelques statistiques.

Le conseil municipal n'émet pas de remarque particulière.

PROGRAMME DU 14 JUILLET 2017

Monsieur le Maire donne lecture du programme.

13 JUILLET :

- 19 h 30 : Repas Champêtre organisé par l'A.C.A.R.
- 22 h 00 : Retraite aux flambeaux accompagnée par la musique " LE RÉVEIL DE VERNEIL LE CHÉTIF" – Départ salle des fêtes
- 23 h 00 : Feu d'artifice au plan d'eau
- 23 h 30 : Bal gratuit

14 JUILLET :

- 11 h 15 : Revue du matériel des Sapeurs-Pompiers Place de l'Hôtel de Ville
- 12 h 15 : Dépôt de gerbe au monument aux morts
- 12 h 45 : Vin d'honneur offert par l'A.C.A.R. à la salle des fêtes

M. B. LEDUC sollicite le prêt du barnum afin de profiter des extérieurs.

Avis favorable à condition que des personnes supplémentaires soient présentes pour le montage et le démontage.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « SPORT – CULTURE – LOISIRS - TOURISME »

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

Mme F. TYLKOWSKI, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion du 20 juin 2017.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de la commission.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « VIE SCOLAIRE »

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

M R. ANNE, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion du 28 juin 2017.

M. R. ANNE précise qu'il est satisfait de l'opportunité faite aux agents du restaurant scolaire de s'exprimer lors du conseil d'école. Cela a débloqué la situation et a confirmé que les critiques faites aux agents communaux émanaient d'une minorité de parents, les représentants des parents d'élèves n'étant même pas au courant de ce qu'il se passait.

A la suite du conseil d'école, un repas a été organisé au restaurant scolaire avec les représentants des parents d'élèves ; le temps du repas est effectivement bruyant mais « normal » étant donné le nombre de demi-pensionnaires qui s'élèvent à environ 140 chaque midi.

DIVERS

- Une invitation au pot d'accueil des jeunes bénévoles du chantier international sur le site archéologique et une invitation au pot de l'amitié clôturant le chantier sont remises à chaque conseiller.
- Le Maire informe que la signature de l'acte d'achat du restaurant « Chez Pedro » et du logement attenant a eu lieu le mercredi 28 juin 2017.
- Le Maire informe que le document du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Vallée du Loir va être transmis par mail à tous les conseillers pour lecture.
L'avis du conseil municipal sera sollicité lors de la prochaine séance de conseil municipal en septembre.
- Le Maire informe que les travaux des vestiaires du foot ont été réceptionnés mardi 04 juillet 2017. Une inauguration sera organisée en septembre.
En attendant, M. P. LEGUET propose une visite.
- Le Maire donne lecture de la carte de remerciements de la famille MORCHOISNE.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 14 septembre 2017** à 20 heures.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Bruno LEDUC